

Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matiere: 066720 Version: 3 / CH Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Neomycini sulfas micronis.

N° d'article 06672000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone

0041 (0)71 353 58 58 sdb@haenseler.ch

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Resp. Sens. 1

H334

Skin Sens. 1

H317

Repr. 2

H361fd

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matiere: 066720 Version: 3 / CH Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 01.10.19

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence ***

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de

protection respiratoire.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** Neomycin, sulfate (salt)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Composants dangereux ***

Neomycin, sulfate (salt)

No. CAS 1405-10-3 No. EINECS 215-773-1

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

 Skin Sens. 1
 H317

 Resp. Sens. 1
 H334

 Repr. 2
 H361

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Respiration irregulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eeau, Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone



Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matiere: 066720 Version: 3 / CH Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 01.10.19

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Anhydride sulfureux (SO2); Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les poussières. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Eviter l'exposition allongée ou repétée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 13 Des matiores solides non combustibles Classe de stockage (Suisse) 6.1 Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.



Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matiere: 066720 Version: 3 / CH Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 01.10.19

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières; En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P1

Protection des mains

Gants

Matériau approprié The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the

substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

EtatPoudreCouleurblanchâtreOdeurinodore

valeur pH

Valeur 5 à 7.5 Concentration/H2O 50 σ/l

Concentration/H2O 50 g/l température 20 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Densité

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Valeur 500 g/l

température 20 °C

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

prescriptions.

9.2. Autres informations

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matiere: 066720 Version: 3 / CH Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 01.10.19

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agents d'oxydation

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes de soufre (SOx), oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques ***

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Neomycin, sulfate (salt)

Espèces souris

DL50 > 8000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Neomycin, sulfate (salt)

évaluation effet irritant possible

Sensibilisation (Composants)

Neomycin, sulfate (salt)

évaluation May cause allergic reactions of respiratory system.

Neomycin, sulfate (salt)

évaluation May cause allergic skin reactions.

Toxicité reproductrice (Composants)

Neomycin, sulfate (salt)

évaluation Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarque Aucun données connues.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)

Neomycin, sulfate (salt)

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation. Produit menace forcement l'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus



Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matiere: 066720 Version: 3 / CH Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 01.10.19

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté sur une décharge agréée.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | Transport terrestre ADR/RID | Transport maritime IMDG/GGVSee | Transport aérien |
|------------------|---|---|---|
| 14.1. Numéro ONU | II n'y a pas de marchandise dangereuse | Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime. | Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien. |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination

WGK 3

de l'eau (Allemagne)

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Resp. Sens. 1 Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.